

<p style="text-align: center;">COMMUNE DE CHATEAUNEUF COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL</p>
--

Séance du 02 juillet 2015 à 20 heures

Présent(e)s : CARREL. H- HUGONOT.C- FOUCAULT.I-MARTHELOT.V- SCHAMME C.
.CHOLAT.C. MARTIN.T- FOURNIER. V- VEVE.B-NOVEL.D-

Excusé(e)s : FOURNIER.D-MAUGIE.G- BERTHET-RAMBAUD.S

Secrétaire de séance : FOUCAULT Izabel

1°- Désignation Correspondant Défense :

En remplacement de M.Alain Métais, conseiller municipal qui avait été élu correspondant Défense, Mme Christelle Hugonot propose sa candidature. Elle est élue à l'unanimité.

Arrivée de Capucine Schammé

2°- Convention Fêtes Musicales de Savoie :

Le conseil municipal donne pouvoir au maire pour signer le contrat de co-réalisation avec les Fêtes musicales de Savoie concernant le concert qui aura lieu le 26 juillet 2015 à l'église de Châteauneuf.

3°- Instruction des actes d'urbanisme :

L'instruction des actes d'urbanisme est confiée à la CC Cœur de Savoie à partir du 1^{er} juillet 2015. La commune a décidé dans un 1^{er} temps de confier la totalité de l'instruction des actes à la CC Cœur de Savoie. Les actes seront facturés au nombre réel de dossiers instruits selon les tarifs suivants :

- Certificat d'urbanisme a : 30 €/acte
- Certificat d'urbanisme b : 60 €/acte
- Déclaration préalable : 105 €/acte
- Permis de construire : 150 €/acte
- Permis d'aménager : 180 €/acte

La formalisation de cet accord nécessite la signature d'une convention définissant les modalités de travail entre le maire, autorité compétente et la CC Cœur de Savoie, service instructeur. Cette convention est valable 2 ans, reconductible tacitement. Le niveau de service choisi pourra être revu au 01/07/2016 ou après chaque période de 2 ans.

Le conseil municipal approuve la convention et donne pouvoir au maire pour la signer.

Arrivée de Claude CHOLAT

4°- Demande de prorogation délai auprès de la DDT : dépôt du diagnostic accessibilité et agenda d'accessibilité programmée

Les collectivités ont l'obligation de mettre en accessibilité les Etablissements Recevant du Public (ERP) et les installations ouvertes au public (IOP) au 1^{er} janvier 2015.

Devant le retard pris pour cette mise en accessibilité - les collectivités doivent établir un agenda d'accessibilité programmée (Ad'Ap) et le transmettre au plus tard le 27 septembre 2015 – il est proposé de solliciter auprès du Préfet une prorogation des délais de dépôt de l'Ad'Ap.

La Communauté de Communes Cœur de Savoie a donc transmis un courrier le 22 juin 2015 à la DDT pour demander la prorogation des délais de dépôt pour les bâtiments dont elle est propriétaire. Ce courrier a été envoyé aux communes et syndicats faisant partie du groupement de commandes avec Cœur de Savoie pour la réalisation des diagnostics et des agendas correspondants.

Cet exposé entendu, le Conseil Municipal est invité à délibérer pour :

AUTORISER le maire à demander à Monsieur le Préfet la prorogation des délais de dépôt de l'Ad'Ap de la Communauté de Communes,

S'ENGAGER à réaliser l'Ad'Ap.

5°- Approbation de la participation au SIVU assainissement de la Vallée du Gelon pour l'année 2015 : 1 515 €

6°- Gratification stagiaire :

Monsieur le maire expose à l'assemblée que la commune a accueilli du 1^{er} au 26 juin 2015, un stagiaire, M. DAVID Jordan, élève au lycée professionnel Le Grand Arc à Albertville dans le cadre d'une convention de stage signée le 20 avril 2015.

Le stage étant d'une durée inférieure à 2 mois, le versement d'une gratification n'est pas obligatoire cependant pour remercier M. David pour son travail, il est proposé de lui verser une gratification. Pour les conventions signées entre le 1^{er} janvier 2015 et le 31 août 2015, le montant horaire minimum de la gratification est de 3.30 euros par heure de stage effectuée, ces sommes sont exonérées de charges sociales

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents, et après en avoir délibéré :

- Décide de verser la somme de 400 € à M. DAVID Jordan

Questions diverses :

- Visite de l'appartement communal à l'étage de l'agence postale : très mauvais état, nécessite des travaux. Décision à prendre en septembre : rénovation ou vente ?
- Un rappel sera fait au pizzeria au sujet du respect des horaires de fermeture le soir : 22h30
- Fonctionnement du conseil municipal et des commissions :
 - La réalisation d'un compte-rendu à chaque commission serait intéressant.

- Le site internet de la commune proposera un espace dédié aux élus qui permettra à chaque CM de consulter les comptes rendus des divers syndicats.
- Concernant les commissions Cœur de Savoie : la participation des élus était très forte au début, elle l'est beaucoup moins actuellement. Il est donc encore possible pour les CM intéressés de s'inscrire.

- Commission signalétique : une réunion publique est prévue première quinzaine d'octobre.
Après renseignements pris auprès du Département, les travaux liés à la signalétique sont éligibles à une subvention du FDEC (fonds départemental d'équipement des communes). Dossier à déposer au plus tard le 30/09/2015.

- Prochain CM : jeudi 10 septembre à 20h